

Honneur le Président du Sénat, il n'y a qu'un instant. Dans le cas de ma motion qui a été déclarée hors d'ordre, il n'y avait devant le Sénat, ni devant la Chambre des communes, aucun bill auquel se rapportait cette motion; mais Son Honneur a décidé qu'elle était hors d'ordre parce que, peut-être, un membre du gouvernement avait annoncé son intention de s'occuper du sujet mentionné dans ma motion et qu'un bill concernant ce sujet serait soumis au Parlement au cours de la présente session. Or, une proposition de loi est maintenant soumise à l'autre Chambre, et cette proposition contient une disposition relative au paiement des employés de chemins de fer. N'est-il pas étrange que personne ne songe maintenant à faire remarquer que la motion qui demande la deuxième lecture d'un bill de la nature de celui qui est maintenant devant nous, est hors d'ordre. Si ma motion était hors d'ordre, celle que nous discutons présentement l'est bien davantage.

L'honorable **PRESIDENT DU SENAT.**—Soulevez-vous une question d'ordre?

L'honorable **M. POWER.**—Je ne veux pas exposer Son Honneur au danger de tenir une conduite inconsistante. Il a déclaré que ma petite motion était hors d'ordre, tandis qu'il est prêt à permettre le maintien d'une autre motion qui a beaucoup plus d'importance que la mienne. Je ne m'oppose pas, toutefois, au présent bill. Je suis heureux que la Chambre des Communes, ou le comité mixte des chemins de fer, s'occupe du présent sujet; mais je tiens à soumettre le point d'ordre que je viens d'indiquer et je prévois quelle sera la décision du Président.

L'honorable **sir MACKENZIE BOWELL:** Messieurs les Sénateurs, bien que je ne me lève pas pour me prononcer en faveur du principe du présent bill, je n'ai aucune objection à soulever à présent, s'il est formellement compris qu'en votant la deuxième lecture, nous n'affirmons pas le principe du bill. Nous savons tous que, généralement, le principe d'un bill est accepté ou rejeté sur la motion qui en demande la deuxième lecture, particulièrement dans la Chambre des communes.

Je me rappelle que, dans une certaine occasion, sir John A. Macdonald souleva une objection sur la question du principe d'un bill. S'il y a divergence d'opinion sur le principe d'un bill, il doit être parfaitement entendu, en permettant que ce bill subisse sa deuxième épreuve, que chaque

L'hon. M. POWER.

membre de la Chambre ne doit pas être considéré comme ayant donné son adhésion au principe de ce bill. D'un autre côté, il ne me semble pas, indépendamment de ce que je viens de dire, que le présent bill soit un cas absolument semblable à celui de la motion de mon honorable ami, le sénateur d'Halifax (L'honorable M. Power). Le présent bill est une proposition distincte. Cette proposition ne demande pas que le Sénat amende un bill dont la Chambre des communes est maintenant saisie. L'allusion faite par mon honorable ami à ce que le comité mixte des chemins de fer peut faire, touche à une affaire entièrement différente de celle qui nous occupe présentement. Le bill qui est maintenant devant nous est, comme je l'ai dit, une proposition tout-à-fait distincte. Il affirme comme principe que les employés de chemin de fer doivent être payés deux fois au lieu d'une fois par mois, et je ne vois aucune similitude entre ce principe et celui auquel l'honorable sénateur de Halifax a fait allusion.

L'honorable **M. RICHARDSON:** Je n'ai pas été capable de saisir parfaitement les déductions de l'honorable sénateur chargé du présent bill (l'honorable M. Robertson). Si toutefois, je les comprends mieux maintenant, je crois qu'elles sont erronées.

L'honorable **M. ROBERTSON.**—Pour renseigner l'honorable sénateur de Halifax (l'hon. M. Power) je lui dirai que le présent bill a été présenté au Sénat et lu une première fois avant que les représentants de la fraternité des employés de chemin de fer ait proposé le principe de mon bill au comité spécial des chemins de la Chambre des Communes, qui s'occupe maintenant de la révision de la loi des chemins de fer.

L'honorable **M. GORDON.**—Messieurs les sénateurs, je crois qu'un bill analogue à celui qui nous occupe maintenant fut rejeté, il y a quelques années, parce qu'un certain nombre d'employés de chemins de fer comparurent devant le comité et déclarèrent qu'ils préféreraient le maintien du statu quo. C'est virtuellement ce que nous a dit mon honorable ami (l'honorable M. Robertson). Or, si c'est là la seule objection à soulever contre le présent bill, cet honorable sénateur ne saurait avoir aucune appréhension, puisque les employés de chemins de fer sont virtuellement unanimes, aujourd'hui, d'un bout à l'autre du pays, à demander que leur salaire soit payé deux fois par mois. J'ai eu l'occasion de me trouver en contact avec un grand nombre d'employés de chemin de fer, et j'ai cons-